

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le lundi 6 mai 2024, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président  
M. James Kromida, vice-président  
M. Mario Bentrovato, commissaire – via TEAMS  
M. Agostino Cannavino, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire parent – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Sophie De Vito, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Rosemarie Federico, commissaire parent – via TEAMS  
M. Julien Feldman, commissaire  
M. Joseph Lalla, commissaire  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M. Tony Speranza, commissaire parent

Commissaires non présents :

M. Jamie Fabian, commissaire  
M<sup>me</sup> Ellie Israel, commissaire  
M. Mario Pietrangelo, commissaire  
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur, ouest  
M<sup>me</sup> Darlene Kehyayan, directrice de secteur, est  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP  
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalitto, directrice, Services éducatifs  
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines  
M. Mauro Zampini, directeur adjoint, Services aux élèves  
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-05-6-3</u></p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation sur le processus d'élaboration du budget</li> <li>➤ Réunions du comité exécutif</li> </ul>
5.	<p><u>Processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 – Suite à la consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de consultation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 193.5 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, la commission scolaire peut confier les fonctions du comité de répartition des ressources prévues par cette loi au comité consultatif de gestion, ci-après désigné comme le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources (CCGC/CRR);</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 275 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que la commission scolaire établit les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus, en tenant compte des recommandations du CCGC/CRR;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu des articles 275 et 193.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un document sur le processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 a été créé;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le conseil des commissaires, lors de sa réunion du 23 janvier 2024, a résolu, en vertu de la résolution n° 24-01-23-14, que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 soit approuvé et acheminé aux conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'au comité de parents de la CSEM (CPCSEM), aux fins de consultation;</p>

**ATTENDU QU'**il est de plus résolu que le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 soit acheminé au CCSAS et à l'EMSAC, pour commentaires;

**ATTENDU QUE** les conseils d'établissement des écoles et des centres et le CPCSEM ont soumis des recommandations en lien avec les priorités budgétaires ainsi que des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le CCSAS et l'EMSAC ont fourni des suggestions quant aux priorités budgétaires et des commentaires sur les principes directeurs, les critères et les orientations connexes;

**ATTENDU QUE** le processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 a pris en compte les recommandations formulées ci-dessus;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif de gestion centrale/comité de répartition des ressources a examiné et approuvé ce document;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION CENTRALE/COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES, QUE** le document sur le processus d'élaboration du budget pour 2024-2025 soit approuvé, tel qu'il est énoncé dans la documentation soumise à la réunion.

Vote : 11-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-05-6-5

6. Plan de dotation, mutations de personnel et incidences budgétaires pour 2024-2025

6.1 Professionnels (SPPMEM)

**ATTENDU QUE** la clause 5-6.03 de la convention collective du personnel professionnel (CPNCA – CSQ (SPPMEM) 2020-2023) stipule que, au plus tard le 15 mai de chaque exercice financier, la Commission doit consulter le comité des relations du travail au sujet de l'adoption d'un plan de dotation en prévision du prochain exercice financier;

**ATTENDU QUE** le syndicat concerné a été consulté;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le plan de dotation en personnel professionnel de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2024-2025 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 6 mai 2024.

Vote : 11-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 24-05-6-6.1

6.2 Personnel de soutien manuel (FTQ – conciergerie et cafétérias)

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires doit adopter annuellement le plan de dotation en personnel de soutien manuel;

**ATTENDU QUE** la clause 7-3.06 de la convention collective S11 UES/FTQ (2020-2023) prévoit que la Commission doit, au plus tard 45 jours avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque exercice financier, aviser le comité des relations du travail de l'abolition de postes au plan de dotation;

**ATTENDU QUE** le syndicat concerné a été informé du projet de plan de dotation pour 2024-2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le plan de dotation en personnel de soutien manuel (conciergerie et cafétérias) de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2024-2025 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 6 mai 2024.

Vote : 9-0-2. Motion adoptée. (M. M. Bentrovato et M. T. Speranza se sont abstenus)

Résolution n° 24-05-6-6.2

	<p><u>6.3 Personnel de soutien administratif et technique (APPA)</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la clause 7-3.07 de la convention collective S18 FEESP – CSN (2020-2023) stipule que, au plus tard le 15 mai de chaque exercice financier, la Commission doit adopter un plan de dotation en prévision du prochain exercice financier;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>au plus tard le 1<sup>er</sup> mai de chaque exercice financier et au moins sept (7) jours précédant l'adoption du plan de dotation, la Commission doit soumettre au syndicat un projet de plan de dotation aux fins de consultation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le syndicat concerné a été consulté;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le plan de dotation en personnel de soutien administratif et technique de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2024-2025 soit approuvé, conformément à la documentation soumise à la réunion du 6 mai 2024.</p> <p>Vote : 10-0-1. Motion adoptée. (M. M. Bentrovato s'est abstenu)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-05-6-6.3</u></p>
7.	<p><u>Plan triennal 2024-2027 – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QU'</b>en vertu de l'article 211 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, les commissions scolaires sont tenues d'établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, et ce, sur une base annuelle;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ledit article requiert également de la part des commissions scolaires qu'elles émettent un acte d'établissement pour chaque école et chaque centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle qui relève de sa compétence;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE</b> la proposition de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 soit approuvée aux fins de consultation auprès du comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), des municipalités situées sur le territoire de la commission scolaire et du comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS).</p> <p><b>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le CPCSEM, les municipalités situées sur le territoire de la commission scolaire et le CCSAS soient invités à soumettre leurs points de vue sur la question au plus tard le lundi 3 juin 2024.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-05-6-7</u></p>
8.	<p><u>Projet de parc-école à l'école primaire Dalkeith – Pour consultation</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a reçu une demande de l'arrondissement d'Anjou pour transformer en un parc-école le terrain vacant adjacent à l'école primaire Dalkeith;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le parc-école serait utilisé par les élèves de l'école durant les heures de classe et par les résidents du quartier en dehors des heures de classe, le tout devant être intégré dans un partenariat formel entre les parties;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'arrondissement a fait savoir que tous les coûts d'aménagement et d'entretien du parc-école seront à la charge de l'arrondissement;</p>

	<p><b>ATTENDU QUE</b> l'arrondissement demande en retour un bail à long terme d'une durée minimale de 20 ans;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> ce parc-école serait bénéfique aux élèves de l'école primaire Dalkeith, le comité de planification à long terme recommande à la commission scolaire d'adopter un processus de consultation pour le projet de parc-école;</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO BENTROVATO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE</b> la commission scolaire adopte le projet de parc-école à l'école primaire Dalkeith en partenariat avec l'arrondissement d'Anjou aux fins de consultation avec le conseil d'établissement de l'école primaire Dalkeith et le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM).</p> <p><b>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> le conseil d'établissement susmentionné et le CPCSEM soient invités à soumettre leurs points de vue sur la question au plus tard le 10 juin 2024.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-05-6-8</u></p>
9.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE</b> la séance soit levée à 19 h 18.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 24-05-6-9</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M<sup>c</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>